

AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE**
Représentée par son président, Monsieur James BLATEAU
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **70 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (70 000 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 2 448 876 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

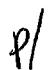
Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA
FEDERATION FRANÇAISE DE
GYMNASTIQUE


FEDERATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE
7 ter, cour des
Petites-Écuries
75010 PARIS

Fait à Paris, le

- 7 DEC. 2015

 Pour le directeur des sports
LE DIRECTEUR DES SPORTS,
Chef de service

 Claudie SAGNAC

WISE LE 4/12/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101279831

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Lettres de missions signées dans CTS-Vieib				
Structure fédérale	240 000 €	160 000 €	159 326 €	80 674 €
Action 1	60 000 €	40 000 €	40 000 €	20 000 €
Action 2	60 000 €	40 000 €	40 000 €	20 000 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	180 000 €	120 000 €	119 326 €	60 674 €
Consolidar la profesionalización de la gestión de clubs et de l'enseignement technique, Promouvoir les métiers du sport	180 000 €	120 000 €	119 326 €	60 674 €
Action 1	270 000 €	210 000 €	170 000 €	60 000 €
Structure fédérale	54 000 €	20 000 €	0 €	54 000 €
Action 4	54 000 €	20 000 €	0 €	54 000 €
Professionalisation de l'activité	725 000 €	190 000 €	170 000 €	555 000 €
Formations fédérales	560 000 €	145 000 €	130 000 €	430 000 €
Dynamiser les territoires et mettre en synergie leurs différents acteurs pour mettre en œuvre le projet fédéral	165 000 €	45 000 €	40 000 €	125 000 €
Action 1	800 000 €	365 000 €	285 000 €	515 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	800 000 €	365 000 €	285 000 €	515 000 €
Structure fédérale	185 000 €	81 000 €	45 000 €	140 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	515 000 €	235 000 €	190 000 €	325 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Action 1	321 000 €	179 500 €	145 000 €	176 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	321 000 €	179 500 €	145 000 €	176 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	200 000 €	83 000 €	75 000 €	125 000 €
Rendre accessible la pratique gymnique pour un public en situation de handicap	121 000 €	96 500 €	70 000 €	51 000 €
Action 1	20 000 €	7 000 €	5 000 €	15 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	7 000 €	5 000 €	15 000 €
Sensibiliser les pratiquants au développement durable lors des manifestations nationales et 1/2 finales	20 000 €	7 000 €	5 000 €	15 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Structure fédérale	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Consolider et améliorer les réseaux internationaux dans les compétitions de référence pour les disciplines olympiques et de haut niveau	2 758 000 €	1 562 000 €	1 424 550 €	1 339 450 €
Action 2	2 758 000 €	1 562 000 €	1 424 550 €	1 339 450 €
Aides personnalisées (AP)	2 350 000 €	1 365 000 €	1 262 000 €	1 068 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	870 000 €	580 000 €	580 000 €	290 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	510 000 €	235 000 €	240 000 €	270 000 €
Action 3	970 000 €	500 000 €	442 000 €	528 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	408 000 €	227 000 €	162 550 €	245 450 €
Accompagnement sanitaire préventif	160 000 €	90 000 €	77 550 €	82 450 €
Prévention dopage	238 000 €	132 000 €	80 000 €	158 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	30 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 2	1 425 000 €	777 000 €	760 000 €	665 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 425 000 €	777 000 €	760 000 €	665 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	935 000 €	567 000 €	550 000 €	385 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	370 000 €	130 000 €	130 000 €	240 000 €
Gym santé: promouvoir la dimension prévention et bien être auprès du public Senior	120 000 €	80 000 €	80 000 €	40 000 €
Action 3	80 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	80 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €
Rendre accessible la pratique gymnique et l'accès aux responsabilités des adolescents et des jeunes adultes	60 000 €	40 000 €	20 000 €	40 000 €
Action 1	150 000 €	60 000 €	40 000 €	110 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	95 000 €	40 000 €	20 000 €	75 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	40 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €
Action 4	55 000 €	20 000 €	20 000 €	35 000 €
Formations fédérales	55 000 €	20 000 €	20 000 €	35 000 €
Emplois d'avant	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €
Action 4	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €
Professionalisation de l'activité	35 000 €	20 000 €	0 €	35 000 €
Positionner la FFGYM comme acteur majeur de la gymnastique internationale aux plans techniques, événementiel, institutionnel	50 000 €	30 000 €	10 000 €	40 000 €
Action 1	50 000 €	30 000 €	10 000 €	40 000 €
Programmes d'échanges internationaux	50 000 €	30 000 €	10 000 €	40 000 €
TOTAL	6 658 000 €	3 421 800 €	3 028 979 €	3 929 134 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées : 580 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées : 2 448 076 €

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées : 119 326 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.) : 2 329 550 €

FF Gymnastique / Direction des sports / DSMA / DSMF




SERVICES PRATIQUES




Actions Services pratiques

FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTI - Compte 00595415080 EUR

EDITION DE R.I.B

 [Modifier la recherche](#)

				Relevé d'identité bancaire	
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB	Cadre réservé au destinataire du relevé	
30056	00059	00595415080	33		
IBAN (Identifiant International)			Code BIC		
FR76 3005 6000 5900 5954 1508 033			CCFRFRPP		
Domiciliation					
HSBC FR PARIS CTRE AFFAIRE NORD					
FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTI					

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).
 Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Imprimer